

LA LAÏCITÉ LA LOI DE 1905



09 DÉCEMBRE 2025

120 ANS QU'ELLE EST GARANTE DE L'UNITÉ DE LA RÉPUBLIQUE

POUR LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ETAT



**Article de Marc Blondel,
secrétaire général de la CGT-FO,
dans "Force Ouvrière Hebdo"
du 22 décembre 1993,
sur le financement
de l'enseignement privé et la laïcité,
intitulé :
"Laïcité et République"**

En plein mois d'août, le gouvernement a décidé de remettre sérieusement en cause les droits des salariés à la retraite.

Cette fois, il choisit la période précédant les fêtes de fin d'année pour faire voter par le Sénat la révision de la loi Falloux.

Rien qu'en terme de choix de calendrier, c'est déjà le signe d'un mauvais coup.

Mais surtout, il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre et qui joue les faux naïfs.

Se réfugier derrière l'insécurité des enfants pour remettre en cause la laïcité c'est une forme de chantage inadmissible.

Qu'on nous comprenne bien : le droit des parents à choisir une école privée pour l'éducation de leurs enfants n'est pas en cause.

Mais appartient-il à l'État, au moment où il privatisé directement et indirectement entreprises et

services publics de subventionner en plus le privé ?

Quels sont les fonds dont celui-ci dispose mais n'utilise guère pour assurer la sécurité des enfants qui lui sont confiés ?

En quoi l'État doit-il exercer la charité vis-à-vis du privé et au détriment de ses propres structures ?

Le service public de l'Éducation nationale n'a-t-il pas besoin d'investissements, y compris dans le domaine de la sécurité des enfants ?

N'y a-t-il plus, pour ne prendre que cet exemple, des établissements du type CES Pailleron ?

Telles sont les questions esquivées par le gouvernement.

Il ne s'agit pas seulement d'un problème idéologique ou de conception du rôle de l'État dans la République, il s'agit au fond, dans un tel dossier, de la forme de la société, de démocratie et de République, dans laquelle nous voulons vivre.

Et c'est mépriser les citoyens de traiter à la sauvette, en catimini, une telle affaire.

Les historiens pourront noter qu'en agissant ainsi, en 1993, les pouvoirs publics ont une conception curieuse de commé-

A PROPOS DE LAÏCITE

L'école laïque est définie par le Petit Larousse comme l'ensemble des écoles publiques distribuant un enseignement neutre sur le plan confessionnel.

c'est une définition qui n'aurait pas satisfait Jaurès, qui écrivait en 1908 : « *La plus perfide manœuvre des ennemis de l'école laïque, c'est de la rappeler à ce qu'ils appellent la neutralité et de la condamner par là à n'avoir ni doctrine, ni pensée, ni efficacité intellectuelle et morale. En fait il n'y a que le néant qui soit neutre.* »

Quarante ans plus tard, Edgar Quinet y revenait : « *On répète incessamment que l'école laïque n'a aucun principe et par conséquent rien à enseigner... J'ai toujours prétendu qu'elle possède un principe que, seule, elle est en état de professer et c'est sur ce principe qu'est fondé son droit absolu*

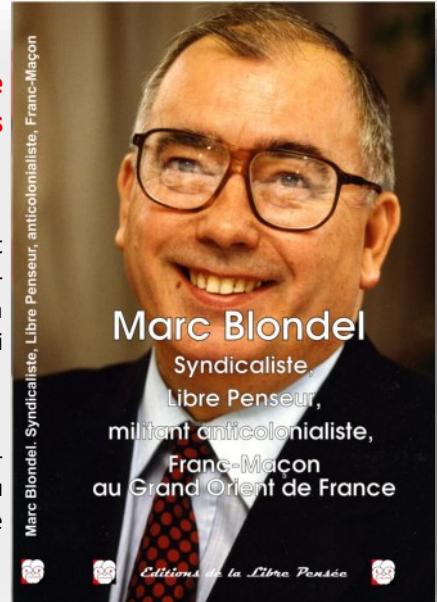
d'enseignement en matière civile... Ce principe qui n'est celui d'aucune église, voilà la pierre de fondation de l'enseignement laïque. »

Ce discours reste parfaitement d'actualité puisque, à l'aube du XXI^e siècle, on continue aux quatre coins du monde de se déchirer, de s'entretuer, au nom de croyances et de confessions rivales.

Parce qu'elle rejette tout dogmatisme, la laïcité doit permettre de rechercher la vérité. Cela implique le respect de la liberté de conscience de chacun et concerne aussi bien l'enfant que l'adulte.

L'école laïque respecte toutes les croyances et leurs pratiques en dehors de l'école. C'est le respect des différences et la vocation de l'Ecole publique.

Parce que l'école est obligatoire, elle accueille sans réserve ni



morer le bicentenaire de la République et le centenaire de la disparition de Jules Ferry.

Il faut rappeler que l'une des originalités de la Constitution française est la laïcité de la République.

Cette laïcité, symbolisée par la séparation de l'Eglise et de l'Etat, a entraîné en France la constitution de structures publiques fortes, dont l'Education nationale, accessibles à toutes et tous, ce qui a constitué le ciment de la société française.

Ce n'est pas le cas dans d'autres pays industrialisés où la Constitution fait explicitement référence à la religion.

Dès lors, est-ce-là encore l'un des effets pervers de la construction européenne, une construction fortement empreinte de libéralisme économique et d'idéologie démocrate-chrétienne ? En tout cas le débat mérite encore une fois d'avoir lieu.

L'une des vocations de l'école publique c'est d'accueillir tous les enfants, quels qu'ils soient, quelle que soit la religion de leurs parents et gratuitement. C'est aussi de ne pas mélanger l'instruction publique et l'éducation religieuse ou politique. La République se situe au-dessus des partis et des religions.

Mais n'est-ce pas aussi une manière insidieuse de poser la première pierre d'une remise en cause de la gratuité de la scolarité ?

Là encore le débat doit avoir lieu.

distinction les enfants des familles dont les origines et la condition sont fort différentes. C'est en cela que l'école publique est un lieu d'intégration et d'égalité.

Elle ne peut donc favoriser aucun courant de pensée et n'a à enseigner aucun dogme. Cela impose, tant aux élèves qu'aux adultes qui en charge l'école, une réserve qui exclut en son sein tout comportement intellectuel ou matériel partisan.

La laïcité est l'un des fondements de la République française

Notre Camarade Rémy, décédé en 2011, a longtemps milité en Essonne.

Il fut Secrétaire départemental de FO PTT 91 et surtout responsable de la délégation départementale de l'Essonne, avant la départementalisation et la création de l'UD FO 91.

Il a été, aussi, Secrétaire confédéral (de 1992 à 2000) et membre du bureau international du travail à Genève

Incontestablement, cette décision de remettre en cause la loi Falloux qui, rappelons-le, avait déjà été contestée par les républicains, ressemble fort à une provocation vis-à-vis des principes républicains qui laissera des traces.

Elle s'inscrit globalement dans un processus accéléré de remise en cause plus large de tous les services publics.

Les transferts du budget de l'Etat à ceux des collectivités locales vont non seulement accroître les disparités – en fonction de finances locales – mais aussi les inégalités. Entre la dé-laïcisation, la régionalisation, la sous-traitance et la privatisation, ce sont les principes républicains qui, progressivement, s'étiolent et sont bafoués.

Quand tout le monde s'accorde à considérer que l'un des enjeux des années à venir sera celui de l'éducation, on mesure encore plus la portée de la décision des pouvoirs publics.

Quand le citoyen s'efface devant le religieux, l'hérétique n'est plus loin.

C'est pour toutes ces raisons que la commission exécutive confédérale a décidé de prendre toutes les initiatives d'action qu'appelle cette grave remise en cause du principe de laïcité.

Article FO Hebdo 22 décembre 1993

Circonstance : Adoption par le Sénat le 15 décembre 1993 d'une proposition de loi portant réforme de la loi Falloux

et la séparation effective de l'Eglise et de l'Etat le plus sûr garant de son unité.

On peut, compte tenu de ce qui se passe dans le monde, dire qu'aujourd'hui la laïcité de l'école et la laïcité de l'Etat sont une nécessité, plus que nationale, UNIVERSELLE.

**Rémy CAILLAT
Secrétaire confédéral**

FO hebdo 1993



À l'occasion des 1er mai, au mur des fédérés, l'URIF FO fait tribune commune avec la Libre Pensée.

Nous avons une bagarre commune, c'est la défense de la Laïcité, comme vous avez pu le lire dans les pages précédentes. Ce principe républicain est régulièrement attaqué pour le détourner de son rôle fédérateur.

À l'occasion du 120ème anniversaire de la loi de 1905, nous ouvrons notre journal à la Libre Pensée de l'Essonne.

En toute fraternité.

120ème anniversaire de la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État

La Laïcité, c'est la liberté et non des interdictions et la répression !

La Libre Pensée et une trentaine d'Organisations défendant la laïcité

vous invitent à participer à :

un Meeting laïque national et international unitaire

SAMEDI 6 DECEMBRE 2025 à 14h

Salle de spectacle Eugène Hénaff, Bourse du Travail

29 boulevard du Temple 75003 Paris (métro République)

Si vous pensez que la Démocratie et la Laïcité sont des principes de liberté, d'Émancipation intégrale (Philosophique, Culturelle, Politique, Sociale), alors vous avez votre place tout naturellement au meeting laïque du 6 décembre 2025 à Paris avec la Vierge de Laïcité, la Libre Pensée, la Ligue des Droits de l'Homme, l'Union Rationaliste, la Ligue de l'Enseignement et Solidarité Laïque et avec aussi une trentaine d'Associations et Organisations, dont deux de Travailleurs Immigrés qui expliqueront comment une fausse « laïcité » xénophobe et raciste est instrumentalisée pour diviser le pays.

Si vous pensez que la Liberté de conscience, la Liberté d'expression et son corollaire démocratique : la Liberté d'Association sont des biens précieux à défendre absolument, car elles sont profondément menacées par le Pouvoir et la Réaction sous toutes ses formes, alors agissez avec nous le 6 décembre 2025 à Paris pour les défendre contre toutes les menaces qui pèsent contre elles.

Françoise Rousseau,
militante laïque FO,
présidente de la Libre Pensée 91

120° ANNIVERSAIRE DE LA LOI DE SÉPARATION DE 1905

